

Établissement dans la tourmente

Dérapages dans un EMS dénoncés

Le directeur de la structure est accusé de mauvais traitements par des employés. Il conteste et l'État enquête.

Marc Renfer

L'établissement médico-social La Méridienne se trouve dans la tourmente. L'EMS, situé à Conches, occupe une place unique dans l'offre de soins du canton. Il n'abrite pas des personnes âgées, mais des adultes souffrant d'un «trouble psychiatrique avec perte d'autonomie importante».

Les résidents sortent d'hospitalisations, souvent de Belle-Idée. La structure, qui dispose d'une vingtaine de lits, peut aussi accueillir un nombre limité d'anciens détenus de Curabilis dans le but de faciliter leur réinsertion.

Dans un environnement de travail décrit par des salariés comme «particulier et exigeant», l'attitude du directeur de l'EMS est remise en cause, a appris la «Tribune de Genève». Les syndicats SIT et Unia ont récolté une dizaine de témoignages d'actuels et ex-employés de La Méridienne qui dénoncent les pratiques de leur supérieur, par ailleurs également actionnaire majoritaire des lieux.

Les griefs, contestés par la direction, sont nombreux. Ils vont d'accusations en lien avec de mauvais traitements contre les résidents et le personnel à des critiques d'un management jugé «brutal» et «injuste».

Dénonciation pénale

Alerté, le Département de la sécurité, de la population et de la santé (DPS) a demandé l'ouverture d'une enquête administrative. «Nous suivrons attentivement l'évolution de la situation et les résultats de cette investigation en tant que «subventionneur» et garant de la qualité», a confirmé le porte-parole du département dirigé par Mauro Poggia.

Une dénonciation pénale a également été déposée auprès du Ministère public fin janvier. Contacté,



La Méridienne, à Conches, accueille des adultes souffrant d'un «trouble psychiatrique avec perte d'autonomie importante».

le Parquet n'a pas voulu confirmer ou infirmer l'existence d'une enquête. Selon nos informations, des auditions seraient actuellement menées par la police judiciaire.

Cinq soignants ont accepté de partager leurs expériences avec la «Tribune de Genève» et «Le Courrier». De leurs témoignages découle un long inventaire de reproches. «J'ai vu le directeur hurler, insulter et avoir des familiarités avec des collègues et des patients», dénonce un infirmier. Il rapporte «un manque de respect de l'intimité des résidents», en particulier «des interruptions dans leurs chambres alors que ces derniers se changeaient». Le directeur aurait également interrompu une douche d'une résidente, jugée trop longue. «Je l'ai vu pousser, tirer et même faire un croche-pied à un résident», assure un autre témoin.

Le cas d'un résident qui aurait été enfermé à clé dans une chambre, sans accès à des toilettes, a aussi été évoqué. «Nous

n'avons pas le droit d'isoler ainsi les gens sans un ordre médical», reproche un ex-soignant perturbé par le traitement qui aurait été infligé à ce malade.

Selon nos interlocuteurs, certains événements s'inscriraient dans un contexte d'abus d'alcool. Ils évoquent de supposés «problèmes de boisson» du directeur, qui aurait été vu en état d'ivresse au travail. C'est dans ce cadre qu'une partie des dérapages auraient eu lieu. Dans le milieu des établissements médico-sociaux, le responsable nous a été décrit comme un «personnage haut en couleur», mais aucune alerte ne serait parvenue aux autorités compétentes avant cette année.

Côté management, la gestion de ses équipes est dépeinte par nos interlocuteurs comme «très autoritaire et humiliante». Les plannings seraient constamment modifiés au fil des affinités notamment, perturbant la vie privée des employés dans le collimateur de

la direction. Ses interventions régulières dans le choix des soins sont également pointées du doigt, tout comme des «chantages au licenciement» lors de remise en cause. «Avec lui, c'est marche ou crève», résume un ex-soignant.

Propos «diffamatoires»

Interpellé sur les multiples reproches faits à son client, Romain Jordan, avocat du directeur, indique que ceux-ci sont «tous fermement contestés, sous une réserve: dans le contexte de son départ à la retraite désormais effectif, mon client a participé à deux déjeuners festifs où de l'alcool a été consommé. Il le regrette, avec le recul.» Il ajoute que son mandant «a toujours eu à cœur de respecter les droits des résidents» et qu'à «aucun moment la marge d'appréciation réservée aux équipes de prise en charge n'a été dépassée».

Le président de la société exploitant La Méridienne défend

également son travail et considère les accusations comme «diffamatoires». Il ajoute que «le contexte de règlement de comptes d'anciens employés licenciés menant à ces prétendues révélations est nauséabond».

L'établissement précise que l'homme «a choisi de prendre sa retraite» et qu'il ne reviendra pas à son poste. «L'enquête que nous avons immédiatement ordonnée permettra de clarifier ce qui doit l'être», ajoute-t-il, soulignant que l'institution, «qui met la qualité des soins et des prestations comme priorité première, n'a jamais reçu de plaintes, et a pu traverser toutes les crises, notamment celle du Covid, avec résilience et efficacité».

Pour les syndicats, cette affaire serait la preuve du besoin d'un contrôle renforcé du secteur. Ils appellent notamment à mieux protéger les lanceurs d'alerte afin de garantir une meilleure remontée des informations.